

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 SEPTEMBRE 2007**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois de septembre deux mille sept (19 septembre 2007), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;

Monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;

Monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain;

Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;

Monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;

Monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas;

Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;

Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général;

Monsieur Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement.

2007-09-116

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout suivant :

15.4 Conférence de presse ÉCOcentre de Champlain – 26 septembre 2007.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 août 2007;
4. Finances :
 - 4.1 Liste des chèques émis;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1 Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - 5.2 Dossier – route 352 – entre Saint-Stanislas et Saint-Narcisse;
 - 5.3 Demande de Saint-Stanislas (Modification de la zone inondable sur les lots 294, 295 et 296);
 - 5.4 Avis de motion concernant le règlement de contrôle intérimaire relatif au contingentement des élevages porcins;
6. Rapport :
 - 6.1 Rapport du président du comité de développement culturel;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- 6.2 Rapport de l'agente de développement culturel – Août 2007;
- 6.3 Rapport du responsable des questions familiales de la MRC des Chenaux;
- 7. Société d'habitation du Québec – Révision du plafond d'évaluation pour l'admissibilité aux programmes RénoVillage et PRU (Programme de réparations d'urgence);
- 8. Forum sur les municipalités dévitalisées;
- 9. Renouvellement 2007-2009 du contrat d'assurance collective;
- 10. La Mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail de la FQM;
- 11. Exercice 12^e Régiment blindé du Canada;
- 12. Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie :
 - 12.1 Règlement d'emprunt 2007-08-63 pour l'achat de deux remorques à plancher mobile ainsi qu'un détecteur radiologique;
 - 12.2 Règlement d'emprunt 2007-08-64 pour l'achat d'un compacteur à déchets, d'une pelle hydraulique, de trois remorques à plancher mobile ainsi que deux détecteurs radiologiques;
- 13. Correspondance déposée (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 14. Pour votre information (Une copie de chacun de ces documents est disponible sur demande);
- 15. Autres sujets qui pourront se présenter sous réserve de l'article 148.1 du Code municipal du Québec :
 - 15.1 Congrès FQM 2007 – Informations;
 - 15.2 Cabinet du ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada (Accusé de réception d'une lettre du 21 août concernant une requête du conseil de la MRC pour un représentant au comité aviseur de la Mauricie);
 - 15.3 Demande d'appui de la MRC de Drummond (Résolution numéro mrc8335/07 concernant l'ajout d'un critère lors de la redistribution des redevances à l'enfouissement);
 - 15.4 Conférence de presse ÉCOcentre de Champlain – 26 septembre 2007;
- 16. Période de questions;
- 17. Clôture de la séance.

Adoptée.

2007-09-117

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 AOÛT 2007

Il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 15 août 2007, tel que rédigé.

Adoptée.

4. FINANCES

2007-09-118

4.1 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 3062 à 3110 au 19 septembre 2007 totalisant 255 502,52 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

5. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

5.1 **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENT(S) MUNICIPAL(AUX)**

2007-09-119

5.1a **AVIS À LA CPTAQ SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 85-04-09-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN**

Considérant que l'article 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une demande d'autorisation est recevable par la Commission sur réception d'un avis de la MRC à l'effet que le projet de règlement municipal autorisant cette demande soit conforme au schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de transmettre, à la Commission de protection du territoire agricole, un avis à l'effet que le projet de règlement de zonage numéro 285-04-09-07 de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2007-09-120

5.1b **AVIS À LA CPTAQ SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2007-07 DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN**

Considérant que l'article 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une demande d'autorisation est recevable par la Commission sur réception d'un avis de la MRC à l'effet que le projet de règlement municipal autorisant cette demande soit conforme au schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu de transmettre, à la Commission de protection du territoire agricole, un avis à l'effet que le projet de règlement de zonage numéro 2007-07 de la municipalité de Champlain est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2007-09-121

5.1c **AVIS À LA CPTAQ SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2007-05-461 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS**

Considérant que l'article 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles prévoit qu'une demande d'autorisation est recevable par la Commission sur réception d'un avis de la MRC à l'effet que le projet de règlement municipal autorisant cette demande soit conforme au schéma d'aménagement et de développement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, et résolu de transmettre, à la Commission de protection du territoire agricole, un avis à l'effet que le projet de règlement de zonage numéro 2007-05-461 de la municipalité de Saint-Stanislas est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé et au règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2007-09-122

5.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE REVOIR LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA ROUTE 352 ENTRE SAINT-STANISLAS ET SAINT-NARCISSE

Considérant que le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement comprend une intervention relative à la révision de classification fonctionnelle de la route 352;

Considérant que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les motifs justifiant la révision de la classification fonctionnelle de la route 352;

Par ces motifs, il est résolu à l'unanimité :

- 1- Que la MRC des Chenaux demande formellement au ministère des Transports de revoir la classification fonctionnelle de la route 352 entre Saint-Stanislas et Saint-Narcisse comme route collectrice du réseau supérieur;
- 2- Que le document intitulé « Plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé - Intervention - Requérir du ministère de Transports de revoir la classification fonctionnelle de la route 352 comme route collectrice du réseau supérieur - Septembre 2007 » fasse partie de la présente résolution comme s'il était ici au long récit et qu'il soit transmis avec cette requête à la ministre des Transports.

Adoptée.

5.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DE REVOIR LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DE LA ROUTE 352 ENTRE SAINT-STANISLAS ET SAINT-NARCISSE

Les membres du conseil adressent leurs félicitations et sincères remerciements à M. Yvan Magny, coordonnateur à l'aménagement, pour la qualité du travail accompli dans le dossier de la route 352 faisant l'objet d'une demande au ministère des Transports afin de revoir la classification fonctionnelle de cette route entre Saint-Stanislas et Saint-Narcisse.

5.3 DEMANDE DE SAINT-STANISLAS (MODIFICATION DE LA ZONE INONDABLE SUR LES LOTS 294, 295 ET 296)

Les membres du conseil ont pris en considération la demande de la municipalité de Saint-Stanislas concernant la modification de la zone inondable sur les lots 294, 295 et 296. Ce dossier fera l'objet d'un suivi au cours des prochains mois.

2007-09-123

5.4 AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRI-MAIRE RELATIF AU CONTINGEMENT DES ÉLEVAGES PORCINS

Avis de motion est donné par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, que lors d'une prochaine assemblée du conseil de la MRC des Chenaux, il sera présenté un règlement de contrôle intérimaire relatif au contingentement des élevages porcins.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Ce règlement, modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02, vise à interdire tout nouvel élevage à l'intérieur des superficies comprises dans un rayon de 4000 mètres des autours des élevages porcins existants. Cette interdiction s'applique uniquement dans une zone dont les limites correspondent à celles du territoire de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

6. RAPPORT

6.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Dépôt de l'avant-projet du plan d'action en vue de son adoption à la prochaine séance du conseil, le 17 octobre 2007.

6.2 RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – AOÛT 2007

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport produit par madame Desaulniers pour le mois d'août 2007 et s'en trouvent satisfaits.

6.3 RAPPORT DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES DE LA MRC DES CHENAUX

M. Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et président du comité responsable des questions familiales, indique que les travaux d'élaboration des plans locaux et du plan régional vont bon train.

2007-09-124

7. SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – RÉVISION DU PLAFOND D'ÉVALUATION POUR L'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES RÉNOVILLAGE ET PRU (PROGRAMME DE RÉPARATIONS D'URGENCE)

Considérant que la ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, a confirmé, dans une lettre datée du 16 août 2007, qu'une enveloppe de 355 000 \$ était octroyée à notre MRC en vertu de la programmation 2007-2008 du Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage) et qu'une enveloppe semblable nous sera allouée pour 2008-2009;

Considérant l'importance de ce programme pour les personnes à revenu modeste de notre territoire dont la propriété requiert des réparations importantes;

Considérant qu'actuellement la valeur uniformisée maximale d'une résidence, pour être admissible à une aide financière pouvant atteindre 10 000 \$ audit programme est de 45 000 \$ et, qu'après examen de la liste des dossiers en attente, cette limite pourrait être bonifiée à 75 000 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux fixe à 75 000 \$ la valeur maximale uniformisée des propriétés admissibles au Programme d'aide à la rénovation en milieu rural pour la programmation en cours et celles à venir.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FORUM SUR LES MUNICIPALITÉS DÉVITALISÉES

Les membres du conseil prennent connaissance de ce sujet. Aucune suite n'y est donnée.

2007-09-125

9. RENOUVELLEMENT 2007-2009 DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

Considérant que la Municipalité régionale de comté des Chenaux offre à son personnel une assurance collective et que suite à un appel d'offres réalisé en notre nom par la MRC de Mékinac, c'est la compagnie d'assurance "Croix Bleue" qui fournira cette assurance, celle-ci ayant proposé la meilleure prime conformément au cahier des charges;

Considérant la recommandation de monsieur Pierre Piché, courtier, il y a lieu d'adhérer au regroupement des municipalités de la Mauricie moyennant le maintien global des primes au niveau actuel pour les deux prochaines années;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accepte les conditions du nouveau contrat d'assurance collective avec la compagnie "Croix Bleue", pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2009 aux taux ci-après :

Garanties	Taux actuels	Nouveaux taux
Assurance-vie (Taux par 1000 \$ d'assurance)	0,37 \$	0,38 \$
Assurance en cas de mort ou mutilation accidentelle / Taux par 1000 \$ d'assurance	0,04 \$	0,04 \$
Assurance-vie des personnes à charge Taux par famille	4,07 \$	3,81 \$
Assurance-maladie :		
- sans personne à charge	53,00 \$	52,20 \$
- avec personne(s) à charge – familial	192,06 \$	189,17 \$
- avec personne(s) à charge – couple	106,01 \$	104,41 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	139,16 \$	137,06 \$
Assurance pour les soins dentaires :		
- sans personne à charge	14,11 \$	12,32 \$
- avec personne(s) à charge – familial	46,81 \$	40,88 \$
- avec personne(s) à charge – couple	28,23 \$	24,66 \$
- avec personne(s) à charge – monoparental	36,07 \$	31,50 \$
Assurance-salaire de courte durée Taux par 10 \$ de rente hebdomadaire	0,82 \$	1,05 \$
Assurance-salaire de longue durée Taux par 100 \$ de rente mensuelle	2,89 \$	2,55 \$

Il est également résolu que monsieur Pierre St-Onge, directeur général, soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents requis, le cas échéant.

Adoptée.

2007-09-126

10. LA MUTUELLE DE PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE LA FQM

Considérant que la décision, prise par la Fédération Québécoise des Municipalités, de créer une nouvelle Mutuelle a été suggérée à la suite de consultations auprès d'experts en santé et sécurité du travail;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation de la FQM nous invitant à transférer notre dossier dans la nouvelle Mutuelle « FQM PRÉVENTION »;

Considérant que cette nouvelle Mutuelle remplacerait celle dont nous sommes actuellement membre, soit la Mutuelle de prévention FQM (Mut-00085);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2008 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération Québécoise des Municipalités soit autorisée à signer cette entente pour et au nom de la Municipalité régionale de comté des Chenaux ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Adoptée.

2007-09-127

11. EXERCICE 12^E RÉGIMENT BLINDÉ DU CANADA

Considérant que le Commandant du 12^e Régiment blindé du Canada, une unité de la Première Réserve basée à Trois-Rivières, le lieutenant-colonel François Chevrette, a adressé une demande, le 30 août dernier, en vue d'effectuer des manœuvres militaires de basse intensité sur le territoire de notre MRC du 26 au 28 octobre;

Considérant que cet exercice regroupera environ soixante-quinze militaires et évoluera principalement sur le réseau routier afin d'y effectuer des tâches de reconnaissance, notamment de la reconnaissance d'itinéraire et des escortes de convois;

Considérant qu'un très petit nombre de véhicules sera déployé par paire, sur une large superficie, ceci ne causera pas de préjudice aux citoyens de notre territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur André Magny, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu que la Municipalité régionale de comté des Chenaux accorde l'autorisation demandée.

Adoptée.

12. RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE

2007-09-128

12.1 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2007-08-63 POUR L'ACHAT DE DEUX REMORQUES À PLANCHER MOBILE AINSI QU'UN DÉTECTEUR RADIOLOGIQUE

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 300 000 \$ pour procéder à l'acquisition de deux remorques à plancher mobile

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

ainsi qu'à un détecteur radiologique pour assurer la continuité des opérations au centre de transfert de La Tuque et au LES de Saint-Étienne-des-Grès;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2007-08-63 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 300 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

2007-09-129

12.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2007-08-64 POUR L'ACHAT D'UN COMPACTEUR À DÉCHETS, D'UNE PELLE HYDRAULIQUE, DE TROIS REMORQUES À PLANCHER MOBILE AINSI QUE DEUX DÉTECTEURS RADIOLOGIQUES

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté un règlement d'emprunt autorisant une dépense de 1 700 000 \$ pour procéder à l'acquisition d'un compacteur à déchets, d'une pelle hydraulique, de trois remorques à plancher mobile et de deux détecteurs radiologiques pour assurer la continuité des opérations au LES de Champlain ainsi qu'à l'un de ses centres de transfert;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marc E. LeClerc, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante.

Il est également résolu :

- 1- Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve le règlement numéro 2007-08-64 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie autorisant une dépense de 1 700 000 \$;
- 2- Que copie de la présente soit transmise à la RGMRM en double exemplaire.

Adoptée.

13. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Enveloppe budgétaire de 355 000 \$ accordée pour le programme RénoVillage pour la programmation 2007-2008);

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Enveloppe budgétaire de 10 000 \$ accordée pour le programme LAAA pour la programmation 2007-2008);
- Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Accusé de réception de la résolution numéro 2007-06-104 concernant l'entreprise Compostage Mauricie inc.);
- Ministre des Affaires municipales et des Régions (Aide financière accordée de 89 222 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux municipalités régionales de comté pour l'année 2007);
- Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (Aide accordée de 16 000 \$ dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat – Entente ciblée VVAP);
- Ville de Trois-Rivières (Règlement de contrôle intérimaire 94-05-90 afin d'autoriser dans le lot 1 283 368 du cadastre du Québec un dépôt temporaire pour les matériaux secs et sur les lots 3 923 057, 3 923 056 et 3 811 995 un centre de tri et de valorisation de matières résiduelles);
- Ville de Trois-Rivières (Règlement modifiant le Règlement de contrôle intérimaire 94-05-90 afin d'autoriser sur le lot 1 017 580 du cadastre du Québec un centre de recyclage de véhicules hors d'usage);
- Fédération québécoise des municipalités (Résolution sur la Loi sur la qualité de l'environnement – Frais exigibles pour les certificats d'autorisation).

2007-09-130

13.9 DÉPART DU LIEUTENANT JEAN LANTEIGNE DE LA DIRECTION DU POSTE DE LA MRC DES CHENAUX DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant la lettre, en date du 11 septembre 2007, du lieutenant Jean Lanteigne, annonçant qu'il quitte officiellement la direction du poste de la MRC des Chenaux;

Considérant qu'il terminera sa carrière au quartier général du district comme conseiller au Bureau de la surveillance du territoire en mars 2008;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Marcel P. Marchand, maire de Champlain, appuyé par monsieur Gilles Devault, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lui offrir nos plus sincères remerciements ainsi que nos vœux de réussite dans ses futurs projets de retraite.

Adoptée.

13. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE (SUITE)

- Parc de la rivière Batiscan (Rappel des attentes suite à la rencontre d'avril).

14. POUR VOTRE INFORMATION

- Société d'habitation du Québec (Nouvelle conseillère en gestion à la Direction de l'amélioration de l'habitat attirée à notre territoire – M^{me} Christine Herman);
- Municipalité de la Paroisse de Saint-Séverin (Conférence de presse relative à la conclusion d'une entente concernant le prêt d'une caméra à imagerie thermique);
- Morin, Cadieux, Matteau, Normand, comptables agréés (Départ de monsieur Sylvain Caron / Reconnu coupable d'avoir contrevenu à certaines dispositions du Code de déontologie de la profession).

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. **AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC**

- Congrès FQM 2007 – Informations;
- Cabinet du ministre du Travail et ministre de l'Agence de développement économique du Canada (Accusé de réception d'une lettre du 21 août concernant une requête du conseil de la MRC pour un représentant au comité aviseur de la Mauricie).

15.3 **DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE DRUMMOND (RÉSOLUTION NUMÉRO MRC8335/07 CONCERNANT L'AJOUT D'UN CRITÈRE LORS DE LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ENFOUISSEMENT)**

Les membres du conseil prennent connaissance de cette demande. Aucune suite n'y est donnée.

15. **AUTRES SUJETS (SUITE)**

- Conférence de presse ÉCOcentre de Champlain – 26 septembre 2007.

16. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Rappel de la manifestation qui aura lieu le samedi 22 septembre 2007 à Saint-Luc-de-Vincennes dans le but de forcer le gouvernement du Québec et la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à adopter des mesures plus sévères pour forcer Compostage Mauricie inc. à se plier aux exigences environnementales.

2007-09-131

17. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et dix minutes (20 h 10), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET